

L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 21/05/2024 **Date d'émission du rapport:** 21/05/2024
Rapport N°: 0871-240521-03

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV
Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem
T: 083 21 35 27 E: namur-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616
L'agent-visiteur: numéro 0871

Identification des tiers:

Client:
Adresse:
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire:
Adresse: RUE DE LA REINE ELISABETH 2, 5060 TAMINES
Responsable des travaux: Inconnu
Adresse: ,
Numéro de TVA:

Identification de l'installation électrique:

Nom:
Adresse: RUE DE LA REINE ELISABETH 2, 5060 TAMINES
Code EAN:
Numéro compteur: 49376869
Cabine haute tension privée: Non
Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4),
Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2)
Date de la réalisation de l'installation: Avant 01/10/1981, A partir du 01/06/2020

Informations contenu contrôle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué
Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

N° Rapport: 0871-240521-03

VMA - 65.04



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

N° Rapport: 0871-240521-03

VMA - 65.04



Installations électriques à basse tension et à très basse
tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers

normecbtv.com

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Direction générale de l'Energie

Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3 x 400V + N

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: VFVB - Section: 4 x 6 mm²

Type d'électrode de terre: Piquet de terre

Nombre de tableaux: 2

Valeur nominale de la protection du branchement: 20A

Type de coupure générale: 2P 40A/30mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 12+4 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 30 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas

nombre : 2

Voir schémas unifilaires et plans de position



Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 28 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 22.5 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

- 1 La réalisation du projet ou les travaux sont entamés avant le 01/06/2023, le contrôle de conformité est effectué avec l'application du point 1 de la sous-section 6.5.8.1 du Livre 1.
- 2 En raison de l'absence du rapport de contrôle de conformité concernant l'ensemble de l'installation électrique, un nouveau contrôle de conformité a été effectué.

Conclusion du contrôle:

N° Rapport: 0871-240521-03

VMA - 65.04



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

- 1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 21/05/2049**
- Les schémas unifilaires et plans de position de l'installation ont été datés et signés.
 - Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.

Heure d'achèvement:

agent-visiteur 0871 p.o. du directeur technique
21/05/24 12:53

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum



2. Dans le cas d'une visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique d'un logement en vente:

Le vendeur est tenu:

- a) de conserver le rapport de la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) de transmettre le dossier de l'installation électrique à l'acheteur lors du transfert de propriété;

L'acheteur est tenu:

- a) de communiquer à l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente;
- b) d'exécuter les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la nouvelle visite de contrôle. Ils doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la visite complémentaire des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai de un an expiré.

Le vendeur et l'acheteur sont tenus d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

N° Rapport: 0871-240521-03

VMA - 65.04



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers

normecbtv.com